



SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2019

19-02-028

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation: 5 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le 11 février à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère Municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUCHEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absent excusé :

Alain HERAUD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Thierry MARTY (pouvoir à Catherine BERNADEAU), Annie POUZARGUE (pouvoir à Corinne VENAYRE), Esther SCHREIBER (pouvoir à Sandy CHAUCHEAU), Nouredine BOUACHERA (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Gabi HOPER (pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT DURABLE – DEPLACEMENTS DOUX – RESEAUX

MODIFICATION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE ET DE L'AGENCE EAU ADOUR GARONNE AUX TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ DES BRANCHEMENTS PRIVÉS AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Vu la délibération de la Ville de Libourne en date du 28 Juin 2012 octroyant une participation financière aux propriétaires de logements de Libourne, pour les travaux de mise en conformité des raccordements privatifs au réseau d'assainissement collectif ;

Vu la délibération de la Ville de Libourne en date du 18 Décembre 2015 modifiant les montants de la participation financière de la ville initialement adoptée le 28 Juin 2012 ;

Considérant que l'Agence de l'Eau Adour Garonne relance un nouveau programme d'aides sur 2019-2024 pour les propriétaires libournais à hauteur de 50% du montant HT des travaux de réhabilitation. Cette subvention est instaurée pour une durée de 5 ans (2024) avec possible révision du taux en décembre 2021. Les travaux subventionnés concernent la mise en conformité du branchement en domaine privé.

Considérant la politique sociale de la Ville de Libourne visant à accorder des aides aux familles en corrélation avec leur quotient familial ;

Comme la subvention de l'Agence de l'Eau, l'aide ville sera instaurée (2024) avec possible révision du taux en décembre 2021.

Envoyé en préfecture le 18/02/2019
Reçu en préfecture le 18/02/2019
Affiché le
ID : 033-213302433-20190215-DELIB19_02_028-DE

Le montant de la participation de la Ville de Libourne sera plafonné à 1000€.

Le quotient familial sera calculé à l'Espace Familles en fonction de l'avis d'imposition n-1. Le quotient familial sera valable du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année à laquelle il se rapporte. Si les travaux sont réalisés l'année suivante, un nouveau calcul de quotient sera imposé.

Après en avoir délibéré,
(34 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Par 33 voix pour et 1 abstention (Monsieur Gonzague MALHERBE),

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou son représentant à :

- abroger la délibération du 18 décembre 2015
- instaurer une participation financière à compter du 1^{er} mars 2019 selon les dispositions suivantes :

Barème	
Quotient familial	% d'aide de la Ville de Libourne calculée sur le montant HT des travaux à réaliser
Quotient compris entre 0 € et 457 € (inclus)	20 %
Quotient compris entre 457 € et 914 € (inclus)	10 %
Quotient compris entre 914 € et 1 372 € (inclus)	5 %
Quotient supérieur à 1 372 € (inclus)	Pas d'aide

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication le
Fait à Libourne le 18 février 2019

Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2019

19-02-029

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation: 5 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le 11 février à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère Municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absent excusé :

Alain HERAUD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Thierry MARTY (pouvoir à Catherine BERNADEAU), Annie POUZARGUE (pouvoir à Corinne VENAYRE), Esther SCHREIBER (pouvoir à Sandy CHAUVEAU), Nouredine BOUACHERA (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Gabi HOPER (pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT DURABLE – DEPLACEMENTS DOUX – RESEAUX

DISPOSITIF D'AIDE AUX PARTICULIERS POUR L'ACHAT DE CUVES DE RÉCUPÉRATION DES EAUX PLUVIALES

Vu la délibération de la Ville de Libourne en date du 16 Février 2017 octroyant une aide pour l'achat de récupérateur d'eaux pluviales dans le cadre de la réduction des apports d'eaux parasites dans le réseau d'assainissement ;

Considérant que l'eau est une ressource naturelle qui doit être préservée et que dans le cadre d'une politique de développement durable, la maîtrise de la consommation d'eau est une nécessité économique et environnementale ;

Considérant que la Ville poursuit son programme de travaux pour la mise aux normes et l'optimisation de son système d'assainissement avec mise en séparatif des réseaux ;

Considérant que la Ville accompagne ses administrés dans la réhabilitation de leur branchement en domaine privé impliquant la déconnexion des eaux pluviales du réseau d'eaux usées et leur gestion à la parcelle ;

La Ville de Libourne souhaite continuer en 2019 son soutien financier qui font l'acquisition de cuve de récupération d'eaux pluviales.

Envoyé en préfecture le 18/02/2019
Reçu en préfecture le 18/02/2019
Affiché le
ID : 033-213302433-20190215-DELIB19_02_029-DE

Une aide de 40% du coût total HT pour un achat d'un récupérateur aérien plafonné à 200€ sera versée à chaque demandeur sur présentation des justificatifs de dépenses, photographie su site et après contrôle de conformité de l'installation.

Une aide de 40% du coût total HT pour un achat d'un récupérateur enterré plafonné à 500€ sera versée à chaque demandeur sur présentation des justificatifs de dépenses, photographie su site et après contrôle de conformité de l'installation.

Les demandes de subvention seront satisfaites par ordre d'arrivée dans la limite des crédits ouverts au budget de l'année en cours. La subvention se limitera à une aide par foyer pour une période de 3 ans.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

-approuve la proposition précitée

-autorise Monsieur le Maire ou son représentant à attribuer les subventions correspondantes et à engager les dépenses ainsi qu' à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de ces aides aux particuliers.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne
18 février 2019
Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne
Gironde

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2019

19-02-030

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation: 5 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le 11 février à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère Municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absent excusé :

Alain HERAUD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Thierry MARTY (pouvoir à Catherine BERNADEAU), Annie POUZARGUE (pouvoir à Corinne VENAYRE), Esther SCHREIBER (pouvoir à Sandy CHAUVEAU), Nouredine BOUACHERA (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Gabi HOPER (pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT DURABLE – DEPLACEMENTS DOUX – RESEAUX

DISPOSITIF D'AIDE AUX PARTICULIERS POUR L'ACQUISITION D'UN COMPOSTEUR INDIVIDUEL

Le principe du compostage consiste à produire soi-même un terreau en réutilisant les déchets verts et organiques (épluchures de légumes, coquilles d'œufs...) pour améliorer la fertilité de son sol de façon écologique.

Pour inciter les libournais à faire de ce geste, un réflexe quotidien, la Ville de Libourne propose de les aider à acquérir un composteur individuel.

Cette action s'inscrit dans la continuité des actions d'incitation et de soutien déjà engagées par la Ville pour promouvoir le développement durable.

Pour cela, les habitants devront faire l'acquisition d'un composteur et bénéficieront, sur demande, de l'aide financière de la Ville, d'un montant de 30 €, par composteur et par foyer, sur présentation de la facture acquittée de la facture et de photographie(s) du site.

Les demande seront satisfaites par ordre d'arrivée et jusqu'à épuisement des crédits ouverts au

budget de l'année en cours. La subvention se limitera à une aide par foyer pour une période de cinq ans.

Envoyé en préfecture le 18/02/2019
Reçu en préfecture le 18/02/2019
Affiché le 
ID : 033-213302433-20190215-DELIB19_02_030-DE

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

-approuve cette proposition

-autorise Monsieur le Maire ou son représentant à attribuer les subventions dans la limite des crédits ouverts au budget 2019 puis à engager les dépenses et à signer toutes pièces relatives à la mise en œuvre de cette aide aux particuliers

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne
18 février 2019
Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
* Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE LIBOURNE**

Envoyé en préfecture le 18/02/2019
Reçu en préfecture le 18/02/2019
Affiché le 
ID : 033-213302433-20190215-DELIB19_02_031-DE

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2019

19-02-031

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation: 5 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le 11 février à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère Municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUCHEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absent excusé :

Alain HERAUD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Thierry MARTY (pouvoir à Catherine BERNADEAU), Annie POUZARGUE (pouvoir à Corinne VENAYRE), Esther SCHREIBER (pouvoir à Sandy CHAUCHEAU), Noureddine BOUACHERA (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Gabi HOPER (pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT DURABLE – DEPLACEMENTS DOUX – RESEAUX

**DISPOSITIF D'AIDE AUX PARTICULIERS POUR L'INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT
UTILISANT L'ÉNERGIE SOLAIRE**

La maîtrise de l'énergie est un des axes majeurs d'une politique environnementale. Le développement des énergies renouvelables en est un volet essentiel.

La Ville de Libourne qui s'est engagée dans différentes actions en vue de rationaliser sa consommation d'énergie souhaite parallèlement favoriser le développement de l'utilisation de l'énergie solaire par les particuliers libournais.

La Ville de Libourne souhaite apporter son soutien financier par l'attribution d'une aide forfaitaire de 300€ pour une installation de chauffe-eau solaire individuel (surface des capteurs comprise entre 2 et 7 m²).

Cette aide sera attribuée aux installations individuelles réalisées en 2019 sur la commune.

La prime sera versée sur présentation de justificatifs ; Des factures acquittées, photographie(s) du site, et du contrôle de l'installation.

Les demandes seront satisfaites par ordre d'arrivée et jusqu'à épuisement des crédits ouverts au

budget de l'année en cours.

Envoyé en préfecture le 18/02/2019
Reçu en préfecture le 18/02/2019
Affiché le 
ID : 033-213302433-20190215-DELIB19_02_031-DE

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (**34** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

-approuve cette décision

-autorise Monsieur le Maire ou son représentant à attribuer les subventions dans la limite des crédits ouverts au budget 2019, à engager les dépenses et à signer toutes pièces relatives à la mise en œuvre de ces aides aux particuliers

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le et de la publication, le
Fait à Libourne
18 février 2019
Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2019

19-02-032

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal: 35
Date de convocation: 5 février 2019

L'an deux mille dix-neuf le 11 février à 19 H 00, le Conseil Municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON,

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Corinne VENAYRE, Adjointe, Catherine BERNADEAU, Adjointe, Denis SIRDEY, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Michel GALAND, Adjoint, Régis GRELOT, Adjoint, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller Municipal délégué, Patrick NIVET, Conseiller municipal délégué, Joël ROUSSET, Conseiller municipal délégué, Annie CONTE, Conseillère Municipale déléguée, Véronique PIVETEAU, Conseillère municipale déléguée, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Omar N'FATI, Conseiller municipal délégué, Val DUCLOS, Conseiller municipal délégué, Sandy CHAUVEAU, Conseillère municipale déléguée, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Rodolphe GUYOT, Conseiller municipal, Gonzague MALHERBE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Patrice CHAPUIS, Conseiller municipal délégué, David SOULAT, Conseiller Municipal, Monique MEYNARD, Conseillère municipale, Djemaa EFREIN, Conseillère municipale déléguée

Absent excusé :

Alain HERAUD

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Thierry MARTY (pouvoir à Catherine BERNADEAU), Annie POUZARGUE (pouvoir à Corinne VENAYRE), Esther SCHREIBER (pouvoir à Sandy CHAUVEAU), Noureddine BOUACHERA (pouvoir à Agnès SEJOURNET), Gabi HOPER (pouvoir à Philippe BUISSON), Jean-Paul GARRAUD (pouvoir à Christophe GIGOT)

Madame Sandy Chauveau a été nommée secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT DURABLE – DEPLACEMENTS DOUX – RESEAUX

DISPOSITIF D'AIDE AUX PARTICULIERS POUR L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ANTI-PIGEON

Depuis 2005, la Ville de Libourne s'est engagée à réguler en permanence la population des pigeons. Elle continue d'installer des pics lorsque cela est nécessaire et envoie des courriers aux personnes qui nourrissent ces volatiles.

La ville de Libourne souhaite apporter son soutien financier aux propriétaires désirant installer des pics anti-pigeon sur leur immeuble.

Seuls les pics, de types anti-mouettes (Ecopic E4), plus efficaces, seront pris en compte. La fourniture et la mise en place s'élevant à un coût estimé à 20,00 € HT le mètre linéaire.

Cette aide pourra cependant être accordée, après vérification, et validation pour une installation compensatoire relevant d'une impossibilité technique au déploiement du type de protection préconisée.

La subvention proposée par la mairie de Libourne est à hauteur de 30 % du montant HT des fournitures et des travaux. Dans les fournitures, est incluse, la location d'une nacelle si elle est nécessaire.

Pour une installation compensatoire sur un bâtiment, jugé d'intérêt
service de l'urbanisme, l'aide sera égale à 50 % du montant HT d
(subvention maximale de 1 000 €).

Envoyé en préfecture le 18/02/2019
Reçu en préfecture le 18/02/2019
Affiché le
ID : 033-213302433-20190215-DELIB19_02_032-DE

Cette aide sera attribuée aux installations de l'année 2019 sur la commune.

Cette prime sera versée sur présentation de justificatifs des dépenses (factures acquittées),
photographies(s) du site et du contrôle de conformité de l'installation.

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (34 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

-approuve cette proposition

-autorise Monsieur le Maire ou son représentant à attribuer les subventions dans la limite
des crédits ouverts au budget de l'année 2019, à engager les dépenses et à signer
toutes pièces relatives à la mise en œuvre de ces aides aux particuliers

Certifié exécutoire compte tenu de la
transmission en Sous-Préfecture le
et de la publication, le
Fait à Libourne 18 février 2019

Le Maire,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne
Gironde